

Hébécourt

Infos

N°50 02 Mai 2021



Mairie d'Hébécourt

28, rue de Paris
Tel : 03 22 42 75 96
mairie@hebecourt80.fr
www.hebecourt80.fr

Ouverture du secrétariat de mairie au public

Les mardis et vendredis
de 16h00 à 19h00

Permanence des élus

le Maire, les adjoints reçoivent
les mardi et vendredi
de 18h00 à 19h00
sur rendez-vous

Les collectes

Ordures ménagères :
Jeudi matin

Tri sélectif (bacs jaunes) :
Mercredi matin en
semaine paire

Encombrants :
1er jeudi des mois de janvier,
avril, juillet, octobre
(sauf collecte décalée)

IPNS

Cérémonie du 8 MAI:

La cérémonie d'hommage aura lieu en cercle restreint compte tenu du contexte sanitaire. Des gerbes seront déposées aux monuments commémoratifs de la commune. Nous vous demandons d'avoir une pensée pour tous les morts pour la France ce jour là.

Collecte décalée des ordures ménagères:

En raison de l'Ascension, la collecte de déchets ménagers sera reculée du Jeudi 13 au Vendredi 14 Mai, celle du jeudi 27 mai sera reportée au vendredi 28 mai.

Elections départementales et régionales:

Les élections départementales et régionales se dérouleront conjointement
les dimanches 20 et 27 Juin 2021 de 08h à 18h.

Vous aurez à élire le couple de conseillers départementaux et la liste aux élections régionales pour la région Hauts de France.

Les bureaux de vote seront installés à la salle communale 57, rue de Paris.

Les conditions sanitaires en vigueur à cette époque seront strictement respectées.

Il faudra venir avec votre masque et votre stylo personnel.

Le vote est un droit chèrement acquis, voter est un devoir : **VOTEZ.**

Procurations. mode d'emploi :

Désormais les électeurs pourront faire leur [demande de procuration en ligne](#) depuis le Smartphone ou l'ordinateur d'ores et déjà disponible.

Les électeurs devront toujours se présenter avec une pièce d'identité devant les policiers ou les gendarmes habilités afin de valider celle-ci.

Les procurations seront ainsi transmises aux communes de manière dématérialisée.

Il est toujours possible, pour ceux qui ne pourraient utiliser les supports numériques, d'établir les procurations sous format papier comme par le passé, directement à la gendarmerie.

: confiez à la personne de votre choix le soin de voter en votre nom.



ALERTE-ALERTE Non aux bruits intempestifs et brulages:

Halte au bruit



Les horaires à respecter par les particuliers, pour les engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse, taille-haie...) sont:

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12h, 14h à 19h30 ;
- le samedi : 9h à 12h, 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés : 10h à 12h.

Arrêté préfectoral du 20/06/2005



Il est défendu de tirer, sous quelque prétexte que ce soit, des pièces d'artifice sur le territoire de la commune sans autorisation délivrée par le maire.

Arrêté municipal du 05/08/2008

Halte à la fumée



Le brûlage à l'air libre des déchets de toute nature est interdit. Il est maintenant admis que la pollution atmosphérique est un enjeu de santé publique. Les sources de polluants dans notre environnement sont multiples. Si on pense immédiatement aux industries ou à la circulation automobile, on néglige souvent des sources plus diffuses telles que **le brûlage des déchets verts**.

Pris individuellement, un « petit feu au fond d'un jardin » paraît souvent bien anodin aux particuliers... En réalité, le brûlage des déchets a des conséquences sur la qualité de l'air et donc sur la santé.

Arrêté municipal du 20/08/2010.

Plantations aux entrées de village :



La commission cadre de vie, environnement et développement durable a décidé la mise en œuvre du fleurissement de la commune, notamment aux entrées et sorties de village, bacs rue de la Vallée. Pour les fervents botanistes voici les espèces plantées : hélianthes / fuchsias/ dicentra / lavande et œillets et ... arums.

Malheureusement les plantes centrales, des arums, ont été volés très rapidement : la semaine suivante.... Soyez vigilant avec nous.

Ces plantes ont été généreusement offertes par le magasin **GAMM VERT de BRETEUIL**, qu'ils en soient remerciés ainsi que les membres de la commission pour leur travail concret aidés de l'agent communal.

D'autres sites sont en cours d'aménagement à la Chevauchée, allée du Cèdre ainsi qu'à la résidence Anthelme avec des prairies fleuries.

Le fossé rue d'Amiens a été bâché sur un côté pour limiter l'entretien et des plantes couvre sol ont été installées sur une partie (la commission attend encore des dons de plantes couvre sol pour terminer).

Remerciements aussi aux généreux donateurs de bulbes à l'automne car ceux-ci fleurissent les massifs de la mairie et de la résidence Anthelme !

